

façons des étoffes unies fut augmenté de *deux sous* par aune sur les taffetas 7/12, et sur les autres étoffes en proportion ; enfin , sur la représentation des ouvriers appropriés de la communauté des chapeliers , et le consentement des maîtres gardes , le prix de la journée , qui devait être de douze heures , fut établi sur le pied de *quarante sous*, avec défense à ces ouvriers de travailler pour leur compte ou pour d'autres que les maîtres et marchands de la communauté.

Le jeudi 10 , une assez vive agitation régnaît encore ; le Consulat , ordonna de nouveau à tous les ouvriers de rentrer dans leurs ateliers , et il fit défense à toutes personnes de paraître assemblées au nombre de plus de cinq , sur les places , quais , ports et ponts , ainsi que dans les rues , cabarets et autres lieux publics ; il fut pareillement enjoint à tous les citoyens que la curiosité pourrait porter dans les différents quartiers de la ville , et qui , par là , sans mauvaise intention , augmenteraient la foule et la confusion , de se conformer exactement à l'ordre du Consulat , afin de ne pas encourir les rigueurs destinées par l'autorité aux perturbateurs de la tranquillité publique.

Ce fut dans la soirée de cette journée que les attroupe-
ments formés sur la place des Terreaux eurent à essayer quelques coups de fusil tirés par les cavaliers de la maréchaussée ; deux ou trois personnes au plus reçurent la mort , et le nombre des blessés fut assez peu considérable. Vers la nuit close , deux compagnons chapeliers , Jacques Néria et Pierre Sauvage , ainsi qu'un ouvrier en soie nommé Joseph-Antoine Dapiano , lesquels avaient fait partie du rassemblement des *Charpennes* , et qui y étaient restés à boire et à s'enivrer dans les cabarets ; se présentèrent au pont Morand et prétendirent le passer